

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce sixième jour de février 2017, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Pierre Després et Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

Absent : Monsieur Gaston Chenard, ne peut assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2017-02-14 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2017-02-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2017 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2017-02-16 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Madame Chantale Alain et résolu d'accepter les comptes du mois de janvier 2017 totalisant une somme de trente-six mille six cent seize dollars et soixante-six sous (36 616,66 \$), pour la Municipalité, de deux cent dix-sept dollars et soixante-dix-neuf sous (217,79 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 6 février 2017

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Francine Morin, directrice générale, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Madame Julie Mac Murray, attachée politique du Cabinet du premier ministre, au nom du premier ministre, Monsieur Philippe Couillard, accuse réception de la copie de la résolution no 2017-01-09, adoptée le 9 janvier dernier, par laquelle la Municipalité demande la suspension de la réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Monsieur Carlos Leitao, ministre des Finances et Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, prendront en considération la requête susmentionnée.
- Monsieur Olivier Quenneville, conseiller principal du Cabinet du ministre des Finances, au nom du ministre des Finances, Monsieur Carlos Leitao, accuse réception de la lettre du 12 janvier concernant le Programme de crédit de taxes foncières agricoles. On nous assure que le contenu de la requête recevra toute la considération requise.
- L'Union des producteurs agricoles dans un communiqué de presse du 3 février dernier annonce que le gouvernement du Québec abandonne la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont l'annonce a été faite par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Laurent Lessard.
- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) avis la Municipalité qu'elle versera à ses membres sociétaires admissibles, la plus importante ristourne de son histoire au montant de 5 000 000 \$ au terme de l'exercice financier 2016. Grâce à sa gestion financière rigoureuse et sa formule mutualiste, la MMQ aura redonné à ses membres sociétaires 27 500 000 \$ depuis 2008. La part attribuée à la Municipalité de Saint-Athanase s'élèvera à 1 090 \$.
 - Cette redistribution vise à reconnaître la loyauté, les bonnes pratiques en matière de gestion des risques et la qualité du dossier d'assurance des membres sociétaires.

- L'équipe de la petite bouffe des Frontières remercie tous les bénévoles, les brigades incendie du Transcontinental, ainsi que le club Optimiste de Rivière-Bleue pour leur participation à la journée de la Guignolée 2016.
 - Grâce à la générosité des citoyens, des commerces et des entreprises du milieu, l'organisme a amassé la somme de 5 990,75 \$ et plusieurs boîtes de denrées non périssables.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue.

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION-RÉNOVATION-ACQUISITION RÉSIDENIELLE

Avis de motion est donné par Madame Andrée Lebel, conseillère, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté, pour adoption, un règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide financière pour la construction, la rénovation et l'acquisition résidentielle.

Une dispense de lecture est demandée.

2017-02-17 RÉSOLUTION VISANT LE PROGRAMME D'AIDE À LA PRISE EN CHARGE-VOLET CHEMIN À DOUBLE VOCATION, DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la route de Picard et la route Ennis constitue un seul et même axe routier desservant les municipalités de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de Saint-Joseph-de-Kamouraska, le TNO de la MRC de Kamouraska et la municipalité de Saint-Athanase, MRC de Témiscouata;

ATTENDU QU'il s'agit d'un axe routier reliant St-Athanase au Kamouraska et permettant un transit important pour les nombreux exploitants des ressources forestières, acéricoles et autres, présentes sur le territoire;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 1993, le gouvernement du Québec a transféré aux municipalités la responsabilité de l'entretien, de la réfection et de l'amélioration des routes et des infrastructures du réseau local de niveaux 1 et 2 situées dans leur territoire, dont les routes de Picard et Ennis font partie;

ATTENDU QUE le programme d'aide à la prise en charge du réseau routier établi par le gouvernement, prévoit une aide financière de 832 \$ par kilomètre de route pour celles qui sont qualifiées « à double vocation » auxquelles sont admissibles les routes de Picard et Ennis;

ATTENDU QUE le montant de l'aide financière pour les chemins à double vocation est fixé à 832\$ depuis la mise en place du programme et n'a jamais été indexé ou majoré depuis;

ATTENDU QUE depuis 1993, les coûts d'entretien des chemins à double vocation qui doivent être assumés par les municipalités, se sont accrus de manière très significative;

ATTENDU QUE pour bénéficier de l'aide financière à la double vocation, une municipalité doit démontrer que le chemin concerné a été sollicité par le transport lourd en ressources forestières ou minières, à raison de 1000 voyages et plus par année;

ATTENDU QUE ce critère de 1000 voyages et plus par année constitue un seuil arbitraire, qui fournit une réponse très partielle et inadéquate aux réels besoins des municipalités :

- le montant de 832 \$ n'étant pas accessible à la municipalité si par exemple 950 voyages ont été dénombrés alors que la municipalité devra quand même procéder à des travaux d'entretien, ou encore ;
- lorsque le nombre de voyages est très élevé pour une année donnée (par exemple 2500 voyages), entraînant ainsi une détérioration accrue, voire sévère du chemin concerné;

ATTENDU QUE le programme d'aide mis en place en 1993 apparaît maintenant inadapté et que s'impose une révision de celui-ci afin de mieux répondre aux objectifs initialement poursuivis;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Chantale Alain
APPUYÉ PAR : Monsieur Jocelyn Bernier
ET RÉSOLU

QUE le présent conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification dans les Transports de réviser le programme d'aide à la prise en charge du réseau routier –volet chemin à double vocation, de manière à :

- 1- actualiser le montant de 832 \$ par kilomètre en dollars constants de 2017 et à indexer ce montant annuellement par la suite;

- 2- réviser le seuil de 1000 voyages de manière à compenser les municipalités et ce, proportionnellement au nombre de voyages réellement effectués sur le chemin concerné;
- 3- d'indiquer dans les critères d'admissibilité que le transport lourd visé par le programme concerne non seulement les ressources forestières et minières, mais également les ressources acéricoles (transport du sirop en vrac).

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à M. Laurent Lessard, ministre, M. Jean D'amour, M. Norbert Morin, M. Yves Berger, directeur régional, Rimouski, M. Gilles Michaud, ing, St-Pascal, MRC de Témiscouata, UMQ et FQM

Adopté à l'unanimité

2017-02-18 CODET - PROPOSITION D'ENGAGEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité affirme que la Corporation de Développement Économique du Transcontinental est un partenaire essentiel au développement économique sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'autorité et l'autonomie du Conseil d'administration comme gestionnaire de la Corporation;

ATTENDU QUE suite à la démission de Monsieur Daniel Blier à titre d'agent de développement, trois actions importantes doivent être posées afin régulariser la situation :

- procéder au recrutement d'un(e) nouvel(e) agent(e) de développement;
- procéder au renouvellement de notre entente de financement avec la MRC;
- obtenir un engagement de chacune des municipalités du Transcontinental selon les modalités à être convenues entre les parties.

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que la Municipalité s'engage, pour une période de dix-huit (18) mois à compter du 1^{er} janvier 2017, à verser à la Corporation une cotisation, sur base annuelle, de cinq dollars (5,00 \$) per capita, selon les modalités à être convenues entre les parties;

QUE l'engagement de la Municipalité de Saint-Athanase est conditionnel à ce que la CODET soit encadrée par une entente qui liera la Corporation, les 4 Municipalités du Transcontinental et la MRC de Témiscouata.

QUE cette entente devra préciser nos engagements respectifs et les modalités de reddition de comptes et de financement.

2017-02-19 **ATTRIBUTION DU MANDAT À LA MRC DE TÉMISCOUATA DE PRÉSENTER UN PROJET D'ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D'UNE PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a mis en place un plan d'action ministériel qui propose des actions pour encourager les regroupements à géométrie variable de services de sécurité incendie dans le but de mieux répondre aux situations et aux particularités locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique, conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soutient la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie par une aide financière qui représente 50% des dépenses admissibles pour une somme maximale de 35 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités plaide pour que les MRC soient au cœur de la réorganisation de l'offre municipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité n'engage pas la municipalité à mettre en œuvre les recommandations éventuelles de ladite étude;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Lebel

APPUYÉ PAR Monsieur Dave Landry

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Saint-Athanase mandate la MRC de Témiscouata afin de présenter un projet d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.

**2017-02-20 DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE
VOIRIE MUNICIPALE**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu de demander à Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata une subvention de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) dans le cadre du programme de voirie. La Municipalité de Saint-Athanase désire procéder au rechargement en gravier sur le chemin des Érables, chemin de l'Église et la Route de Picard.

2017-02-21 RESPONSABLE DES CHEMINS AU PRINTEMPS

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Madame Chantale Alain et résolu de faire exécuter les travaux de surveillance, d'entretien et de réparation des chemins municipaux pendant la période de dégel par Concassage E. Tanguay Inc. et si nécessaire, avec l'employé municipal.

**2017-02-22 ADOPTION DU TABLEAU DE BORD DE GESTION
DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SECURITE INCENDIE DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-ATHANASE (SSI DE POHENEGAMOOK)**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Athanase ont pris connaissance du rapport annuel 2016 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Athanase (SSI de Pohénégamook) soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2016 tel que présenté par Ville de Pohénégamook.

QUE le rapport fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était tout au long reproduit.

**2017-02-23 TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES, POUR LES
NUMEROS CIVIQUES 1280-1281-1282 ET 1301 DE LA
ROUTE DE PICARD**

ATTENDU QUE toute installation septique desservant une résidence isolée doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans, par le propriétaire, selon le calendrier établi par la RIDT.

ATTENDU QUE toute installation septique desservant une résidence saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre ans, par le propriétaire, selon le calendrier établi par la RIDT.

ATTENDU QUE les résidences ayant les numéros civiques 1280, 1281, 1282 et 1301 de la route de Picard sont maintenant portées au rôle selon le code d'utilisation numéro 5834 résidence tourisme, puisqu'elles sont occupées à l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité qu'il soit imposé et prélevé à compter du 1^{er} janvier 2017 à l'égard de tous les immeubles situés au 1280, 1281, 1282 et 1301 de la route de Picard, une taxe pour la vidange des installations septiques correspondant au tarif de résidence permanente.

QUE la RIDT soit informée du changement de statut de ces résidences, pour qu'elles soient vidangées à tous les deux ans, comme les logements ayant le code d'utilisation 1000.

2017-02-24 CHANGEMENT POUR LA FACTURATION DES VIDANGES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES - RIDT

ATTENDU QUE le montant indiqué au budget pour les vidanges d'installations septiques, n'est pas une quote-part mais une estimation du nombre de vidanges planifiées qui seront effectuées sur le territoire de notre municipalité dans l'année;

ATTENDU QUE chaque vidange effectuée est, par la suite, facturée à la municipalité au coût du contrat (165 \$ taxes nettes);

ATTENDU QU'il n'y a aucun changement pour les vidanges qui est prévu dans l'année, par la taxe de service.

ATTENDU QUE, suite à certains problèmes de paiement de facture par des utilisateurs qui demandent des vidanges supplémentaires (non prévues dans leur fréquence de taxation), la RIDT modifiera à partir du 1^{er} janvier 2017 son système de facturation;

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 la RIDT établira son système de facturation selon les modalités suivantes :

- Les montants (avant taxes) seront ceux prévus au contrat en vigueur soit 165 \$ par fosse vidangée et 35 \$ par m³ si le volume vidangé dépasse 6,8 m³.

- Pour chaque demande de vidange d'installation septique supplémentaire (celle-non prévue dans la planification des 2 ans ou 4 ans), la RIDT continuera de facturer directement le propriétaire pour ce service supplémentaire. Advenant le cas où la facture n'est pas acquittée en totalité par le propriétaire dans les 60 jours, la RIDT transmettra alors la facture à la municipalité concernée pour que celle-ci s'en acquitte et taxe le service complémentaire rendu pour ce propriétaire.

**2017-02-25 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2017-01-12
CONCERNANT LA SOUMISSION POUR L'ABAT-
POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2017**

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une correction à la résolution concernant la soumission pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2017;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu d'annuler la résolution numéro 2017-01-12 concernant la soumission pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2017.

**2017-02-26 SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE
POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Athanase a reçu deux offres pour l'achat d'abat-poussière pour l'été 2017;

Nom du soumissionnaire	Nom du produit	Coût d'achat
Somavrac c.c.	Chlorure de calcium liquide 35%	0,37 \$ / litre
Les Aménagements Lamontagne inc.	Chlorure de magnésium liquide 30% ou Chlorure de calcium 35 %	0,36 \$/litre

ATTENDU QUE le produit, le transport de même que l'épandage sont inclus dans les prix;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu d'accepter la soumission de Somavrac pour l'achat de chlorure de calcium liquide 35% au même taux que celui de 2016 soit 0,37 \$ / litre (50 000 X 0,37 \$/litre = 18 500 \$ taxes en sus).

QUE la livraison devra se faire vers la fin de juin début juillet.

2017-02-27 CHANGEMENT DE CABINET – ME RINO SOUCY

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail;

ATTENDU que la municipalité a confié le mandat de services professionnels en droit municipal et du travail à Me Rino Soucy du cabinet Marceau Soucy Boudreau;

ATTENDU que la municipalité désire continuer d'être représentée par Me Rino Soucy et de retenir ses services en droit municipal et en droit du travail;

ATTENDU le contenu de la lettre de Me Rino Soucy adressée au maire et au DG le 2 février 2017, ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU que Me Rino Soucy s'est engagé dans la lettre mentionnée ci-dessus à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières autant pour le forfait téléphonique que le taux horaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dave Landry

APPUYÉ PAR : Monsieur Jocelyn Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La municipalité notifie et demande au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous ses dossiers actifs, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau;

La municipalité notifie et requiert du cabinet Marceau Soucy Boudreau que le transfert de dossiers requis ci-dessus soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

**2017-02-28 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DANS NOTRE
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Andrée Lebel
APPUYÉ PAR : Madame Chantale Alain
ET RÉSOLU

De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

RAPPORT DES ÉLU(E)S ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ANDRÉ ST-PIERRE *Participation à une rencontre portant sur le Projet Verger le 18 janvier à Pohénégamook.*

JOCELYN BERNIER *Participation au brunch des pompiers le 22 janvier à Pohénégamook.*

FRANCINE MORIN *Participation à une rencontre concernant les chemins à double*
ANDRÉ ST-PIERRE *vocation (Route de Picard) le 23 janvier à Saint-Joseph.*

ANDRÉ ST-PIERRE *Participation à une rencontre de la CODET le 25 janvier à Pohénégamook.*

- Les élus municipaux et la directrice générale font le compte-rendu des rencontres auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

- Un citoyen a adressé une question aux membres du conseil et ce dernier a été satisfait de la réponse reçue.

CLÔTURE

A 20 H 42 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....

M. André St-Pierre, maire

.....

Mme Francine Morin, G.M.A.

Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.